

# la seyne - sanary Var-matin

vendredi 2 juin 2017

Le grand quotidien du Sud-Est

varmatin.com

**“RADE PROPRE” À LA SEYNE ET ST-MANDRIER**

## Bon débarras



(Photo Frank Muller)

Enlèvement des épaves sur la corniche seynoise, nettoyage du port et des plages à St-Mandrier : l'opération "rade propre" a battu son plein hier.



# Tous mobilisés pour nettoyer la rade

**La Seyne** Débutée lundi, la 8<sup>e</sup> édition de l'opération "Rade propre", inscrite dans la Semaine du développement durable, s'est achevée hier sur la corniche. Bilan : 9 vieilles coques à la benne

**O**n a l'impression de revivre la même séquence que l'an dernier. Hier matin au bord de l'anse de Balaguier, Denise Reverdito, adjointe au maire en charge de l'aménagement durable du territoire, observe la grue en train d'enlever une épave échouée là depuis plusieurs mois. De fait, chaque année, les mêmes scènes se reproduisent : des bateaux rompent leurs amarres lors de largages et finissent entre deux eaux, voire carrément sur le sable. Par négligence ou par manque de moyens, leurs propriétaires les abandonnent. Et laisse la collectivité faire le travail. À La Seyne, deux opérations sont donc conduites chaque année – à l'automne et au printemps – pour dégager ces vieilles coques qui peuvent représenter un danger et font tâche dans le décor. Cette semaine, neuf épaves ont donc été enlevées sur le littoral seynoïse (une douzaine en 2016). « La difficulté est qu'il faut aller chercher les chercheurs dans l'eau ; c'est pour cela que l'on sollicite la Marine nationale et ses plongeurs (Ndlr : 4 venus du chasseur de mines Lyre et 4 du Groupe de plongeurs démineurs) », indique Raphaële Leguen, 1<sup>re</sup> adjointe en charge de la mer et du littoral.

## Une procédure complexe

Et chaque année, « on prête notre concours car nous disposons du matériel adapté et sommes concernés



L'opération est le fruit d'une collaboration entre la Marine nationale et la Ville de La Seyne qui, outre la partie administrative, a passé un marché auprès d'une entreprise pour l'enlèvement et la destruction des épaves.

(Photos Frank Muller)

par le respect du littoral », confirme Alain Pujol, responsable du bureau environnement de la Marine nationale (lire ci-contre). La commune est aussi impliquée puisqu'elle intervient en amont de l'opération. « Au départ, reprend Raphaële Leguen, nous avons des agents assermentés qui constatent la présence d'épaves et envoient un rapport à la DDTM<sup>(1)</sup>, laquelle délivre une autorisation et une main-

levée - car ces bateaux ont un propriétaire et, légalement, on n'a pas le droit d'agir sans autorisation. Après quoi, on sollicite la Marine et on passe un marché public car, pour l'enlèvement, il faut une entreprise qualifiée pour le démantèlement et disposant d'un engin de levage, d'une benne, etc. »

## La Ville souhaite avoir la compétence

Au final, c'est bien souvent la commune qui est contrainte de supporter le coût, bien qu'il s'agisse d'une intervention sur domaine public maritime relevant de l'État. « Ça nous coûte entre 12 et 17 000 € par an ; il faut compter en moyenne 1 000 € par épave », précise Claude Astore, élu en charge notamment de la police de l'environnement. « A ce coût, il faut aussi ajouter le temps passé par nos services sur ces dossiers, et qui n'est pas comptabilisé », complète le maire Marc Vuillemot, également

présent sur place hier matin. En fait, si la DDTM est chargée d'identifier les propriétaires, sur la base des informations transmises par la Ville, les résultats sont aléatoires. « C'est la raison pour laquelle on souhaiterait avoir cette compétence de recherche des propriétaires », indique Raphaële Leguen. On sait que les propriétaires de bateaux échoués effacent les marques d'identification. Mais nous sommes vigilants, et dès qu'un bateau est dressé contre les rochers après raptage de ses amarres, on prend des photos dans le cadre du constat et du signalement adressé à la DDTM. Si nous avions la compétence, nous pourrions obtenir plus régulièrement la mise à contribution du propriétaire dans l'enlèvement de l'épave. Du reste, ajoute Marc Vuillemot, « l'idéal serait de pouvoir éviter, en amont, ces échouages. En l'occurrence, faire comprendre aux propriétaires qu'il faut assurer les mouillages

## « Une opération globale de la Base de défense »

« Nous apportons notre contribution à l'enlèvement des épaves chaque année, dans le cadre du Contrat de baie et de l'opération "Rade propre" que nous organisons, rappelle Alain Pujol, responsable du bureau environnement de la Marine nationale. Et d'expliquer : « Notre objectif est de participer à la protection de l'environnement et de sensibiliser l'opinion publique à la valorisation et à la sauvegarde du littoral varois. La base navale de Toulon propose donc ses services aux communes alentours. Nous travaillons avec La Seyne depuis 8 ans, nous intervenons aussi à Saint-Mandrier avec les équipes du PEM (lire page suivante) et au sein de nos emprises militaires. L'an dernier, ce sont 250 m<sup>3</sup> de déchets qui ont été récupérés en une semaine, avec la mobilisation de 250 personnes, dont 80 plongeurs. En fait, c'est une opération globale de la Base de défense<sup>(1)</sup>, avec le concours de DCNS pour le retraitement des pneus usagés ».

1. Sont impliqués dans cette opération : la DGA Techniques navales et Essais missiles, le Service des réserves des armées (SEA), l'établissement principal des munitions, le service Infrastructure de la défense (SID), le 519<sup>e</sup> Groupe de transit maritime (GTM) et les différentes unités de la marine implantées sur la base navale.

pour se prémunir des largages. C'est la moindre des choses de connaître les usages et les précautions élémentaires quand on est propriétaire d'un bateau ».

M. G. mguillon@nicematin.fr

1. Direction départementale des territoires et de la mer.



L'opération est terminée. Le maire, les élus et partenaires peuvent contempler l'anse "libérée" des épaves indésirables.

## Une cinquantaine d'épaves traitées à Camp-Laurent chaque année

Basée à Camp-Laurent, spécialisée dans la déconstruction navale et le recyclage des bateaux de plaisance, la société Reborhn a décroché le marché lancé par la Ville pour les épaves de Balaguier.

« Dans un premier temps, explique son responsable Nelson Hugon, on va attaquer la dépollution des bateaux. A savoir vider les fluides et traiter les déchets. Dans les coques, il y a par exemple beaucoup de polyester, lequel contient beaucoup de sous-produits, à commencer par la colle. Ensuite, tout est trié, sachant

qu'il ne reste à bord aucun équipement pouvant avoir de la valeur, car tout a généralement été pillé après l'échouage. Les déchets partent dans des filiales agréées en vue de recyclage, de valorisation éventuelle ou de destruction. Nous terminons l'opération par le broyage de la coque, qui est réduite en poudre. En moyenne, il faut compter trois jours pour traiter l'épave d'un bateau de plaisance de 6 à 8 mètres ».

A Camp-Laurent, l'entreprise dispose d'un site dit "ICPE" (installation classée pour la protection de l'environnement)

dans lequel elle traite une cinquantaine d'épaves par an, provenant de Martigues jusqu'à Cannes. « C'est une filière assez nouvelle, peu d'entreprises sont encore présentes sur ce marché dont les normes sont draconiennes. D'autant que, pour l'heure, les propriétaires ne sont pas obligés de passer par un professionnel agréé pour détruire leur bateau en fin de vie. Mais le marché pourrait évoluer à l'avenir, notamment parce que les compagnies d'assurance proposent désormais des clauses couvrant le démantèlement ».



**L'entreprise seynoise Reborhn (Camp-Laurent) surfe sur ce marché de la déconstruction de bateaux de plaisance, une filière encore peu développée.**